



CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE



En cas de début d'incendie :

- 1 -Avertissez un collègue de travail, n'intervenez jamais seul.
- 2 -Utilisez les moyens de premières interventions à votre disposition (Extincteurs à proximité, sable...)
- 3 -Dans le cas d'un feu d'origine électrique : Coupez ou faites couper l'alimentation en énergie électrique par une personne habilitée (M. KRAJCZAR, M. CHOLLIER, M. BILLET) et utiliser un extincteur CO₂.
- 4 -Intervenez en pulvérisant le produit tout en vous protégeant des rayonnements.
- 5 -**Le feu ne peut être maîtrisé !**
Avertir les pompiers ☎ **18**
Avertir l'entreprise PERMAT ☎ **04 78 91 29 29** et M. PERRIER ☎ **06 31 82 15 64**
- 6 -Alertez l'ensemble du personnel
- 7 -Regrouper le personnel sur le parking devant les bureaux ou à la bascule.

Cas d'un engin :

Si un début d'incendie se déclare sur l'engin :

1. Arrêtez l'engin rapidement sur une aire dégagée de tout risque de propagation.
2. Coupez le moteur.
3. Tournez le coupe circuit.
4. Utilisez l'extincteur en pulvérisant le produit par petites quantités sur la zone concernée.

Attention : Ne soulevez pas complètement les capots, ceci a pour inconvénient d'alimenter le feu en oxygène et donc de l'activer.



Légende :

● Extincteur poudre ABC

● Extincteur eau + additif AB

● Extincteur CO₂